

Equipement/assortiment minimal de l'entreprise formatrice

relatif au plan de formation du 1^{er} juillet 2019

Ferblantière CFC / ferblantier CFC

édicte le 15 juin 2020 par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des métiers de la technique du bâtiment

Principes

Ces instructions sur l'équipement et l'assortiment doivent être considérées comme des exigences minimales. Au début de la formation, l'entreprise met à la disposition des apprentis un poste de travail adapté ainsi que les équipements et outils individuels et communs nécessaires.

Poste de travail

- Atelier avec établi et étau
- Maquette d'entraînement
- Outillage complet (pinces, cisailles, marteaux, chalises, pinces à fermer les agrafes à l'équerre, pinces à fermer les doubles agrafes, pieds-de-biche, etc.)

Petites machines

- Perceuse
- Visseuse sans fil
- Poste à souder autogène
- Poste à souder sous protection gazeuse
- Barre de ferblantier

Machines fixes

- Plieuse
- Cisaille à balancier
- Rouleuse
- Molteuse
- Machine à couper les disques
- Machine à encocher

Equipements spéciaux

- Ordinateur portable, PC ou autre, y compris possibilité d'impression du dossier de formation
- Outillage nécessaire pour revêtement de toitures plates et couches appropriées